

# CONTRAT AMAP PAINS BIOLOGIQUES « Les Pains Fleuris » Paysan-Boulangier

**(partie à conserver par l'adhérent)**

- ▶ Ce contrat est établi entre une famille Amapienne et le producteur de pains distribuant sa propre production.
- ▶ Les deux parties s'engagent à respecter la charte des AMAP en vigueur.
- ▶ Un nombre de distributions est défini en début de saison sur une période donnée.  
Les règlements s'effectuent au même moment.
- ▶ Un ajustement et/ou appoint est prévu à la fin de chaque saison. La situation de votre compte sera disponible chaque semaine sur la feuille d'émargement au stand « pains ».
- ▶ Les absences (producteur et adhérent) seront signalées au moins une semaine à l'avance grâce au tableau présent chaque semaine au stand « pains » ou par mail, tél etc...
- ▶ En cas d'impossibilités ou d'absences, vous devrez faire récupérer vos produits par une personne que vous aurez désigné.
- ▶ Votre Paysan-Boulangier s'engage à fabriquer vos pains selon les principes de l'agriculture biologique, certificat à l'appui.
- ▶ Il vous est possible de modifier vos besoins, quantités en cours de période en accord avec votre producteur.
- ▶ Enfin, sachez que votre Paysan-boulangier est aussi un cultivateur de céréales. Il se réserve donc la possibilité de manquer à certaines distributions, au moment des périodes de pointe liées aux cultures (semis, récoltes etc...).
- ▶ Paysan-boulangier partenaire : Les Pains Fleuris - Sébastien Prou - 02 40 21 94 72 / 06 26 93 24 05  
7 La Giraudière 44320 Chauvé  
[s.prou@painsfleuris.fr](mailto:s.prou@painsfleuris.fr) [lespainsfleuris.eklablog.com](http://lespainsfleuris.eklablog.com)

**(à remettre au producteur avec règlements)**

AMAP de : \_\_\_\_\_ PORNIC \_\_\_\_\_

Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Période de : \_\_\_\_\_ Nombre de distributions : \_\_\_\_\_

Types de pains	Quantité par semaine	PRIX UNITAIRE	Nombre de distributions	Sous-Total
T-80 Campagne 1 Kg		X 4,40 €	X 20	=
T-80 Campagne 500g		X 2,90 €	X 20	=
*T-80 Graine Semaine 500g		X 3,10 €	X 20	=
**T-80 Trois Graines 500g		X 3,30 €	X 20	=
Brioche à L'ancienne 450g		X 4,50 €	X 20	=
Je souhaite constituer un crédit supplémentaire « pains, brioches etc.. » pour un montant de :				+
<b>SOUS-TOTAL avant ajustement</b>				=
( + ou - ) Ajustement saison précédente				
Déduction remboursement Participation Four (1/3 ou 1/4 de la somme initiale : au choix)				

Fait le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

**TOTAL A REGLER POUR LA SAISON** = \_\_\_\_\_

PS :Règlements en plusieurs chèques possible \* (sésame/lin/tournesol/pavot/courge) \*\* (sésame + lin + tournesol)

MONTANT DES CHEQUES =